

---

## Université de Lorraine Rapport de promotion 2026

### Liste d'aptitude de droit commun : SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

#### I. Dispositif réglementaire

Conformément aux orientations générales des Lignes Directrices de Gestion (LDG) révisées, adoptées au Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine (UL) du 4 février 2025, pour l'ensemble des filières, la sélection des dossiers de promotion par liste d'aptitude et par tableau d'avancement s'appuie sur la reconnaissance de la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience.

#### II. Compte rendu de la sélection au choix

##### a) Informations statistiques sur les promouvables

Pour rappel, conformément à l'article 4 du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'état, sont promouvables à la liste d'aptitude de droit commun d'accès au corps de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, d'au moins neuf années de services publics.

En 2025 comme en 2026, le nombre de possibilités de promotions au niveau académique n'est pas communiqué.

Au titre de l'année 2025, **2** agents de l'UL ont été promus dans le corps de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Au titre de l'année 2026, **112** personnels remplissent les conditions de promouvabilité. Parmi ces personnels, 88% sont des femmes et 12% sont des hommes.

La moyenne d'âge des promouvables est de 55 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 18 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 7 ans.

## b) Informations statistiques sur les candidats

Au titre de la campagne 2026, **31** candidatures sont déposées. Parmi les candidats, 81% sont des femmes et 19% sont des hommes.

La moyenne d'âge des candidats est de 53 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 17 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 5 ans.

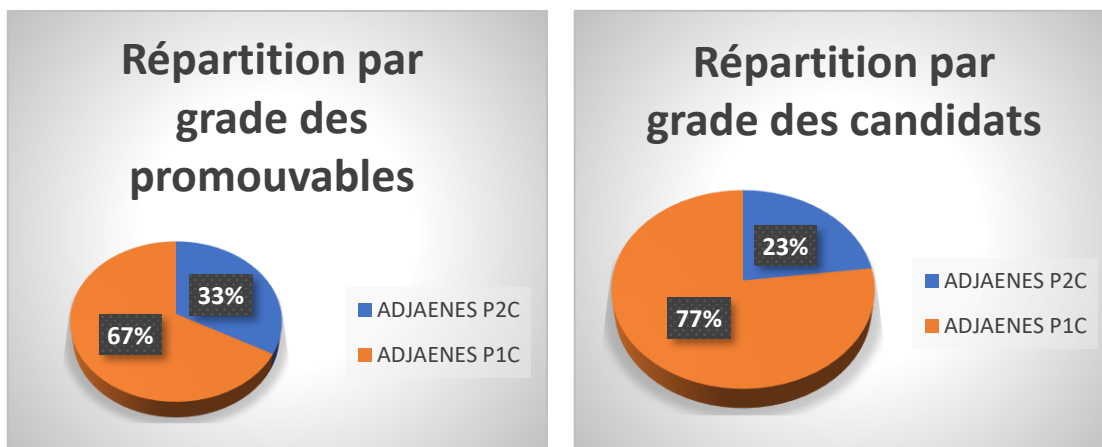
## c) Méthodologie et bilan de la sélection au choix

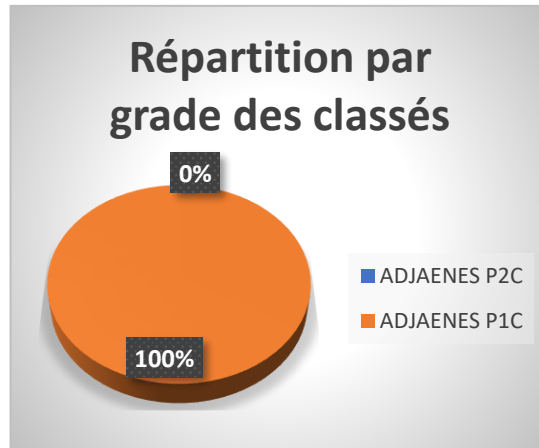
Les représentants de l'administration et les représentants des personnels réalisent une pré-sélection des dossiers. Ils se réunissent ensuite en séance plénière pour débattre et établir un classement commun.

L'objectif est d'apprécier sur la durée de la carrière, l'investissement du personnel compte tenu de ses missions et activités professionnelles, de son implication dans la vie de l'établissement, ou dans l'activité d'une structure, de la richesse et de la diversité de son parcours professionnel, de ses formations, de ses compétences et de la qualité du dossier.

Cette appréciation se fonde sur l'ensemble des critères, définis dans les LDG (annexe 2).

La comparaison de la répartition par grade des effectifs sur la population des promouvables, des candidats et des classés s'observe de la manière suivante :





#### d) Informations statistiques sur les classés

Au titre de l'année 2026, **3** dossiers ont été classés par le groupe de travail promotion. Les classés sont des femmes.

La moyenne d'âge des classés est de 57 ans.

L'ancienneté moyenne de corps est de 15 ans. L'ancienneté moyenne de grade est de 4 ans.